AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-5-68 792343

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément n° 3 au bulletin n° 91 -

1968 - 8

Avertissements

ARBRES FRUITIERS

Tavelures du poirier et du pommier

Les projections d'ascospores se poursuivent encore nombreuses, alors que des taches sont apparues à partir du 21, puis du 27 avril.

En raison du temps incertain, il est nécessaire de renouveler la protection.

Informations

Araignées rouges (P. ulmi)

Les éclosions d'oeufs d'hiver se terminent un peu partout. Dans les vergers très contaminés, il y a intérêt à effectuer une seconde application, alors que dans les vergers atteints moins gravement, le traitement devrait être placé dès à présent.

Dans tous les cas, nous recommandons de soigner particulièrement la pulvérisation.

Gnomonia du cerisier

Les risques d'infection persistant, appliquer un nouveau traitement.

Lyda du pêcher

Dans les vergers où la présence de cet insecte est constatée, attendre l'éclosion des larves pour traiter avec l'un des produits suivants : D. D. T., Parathion, Azinphos.

Oïdium du pommier

Dans les vergers sensibles, continuer à assurer la protection et supprimer par la taille, dans la mesure du possible, les jeunes pousses entièrement atteintes.

VIGNE

Oïdium

Appliquer à partir de maintenant et par journée chaude un premier traitement, de préférence par poudrage, dans les vignes habituellement très sensibles à ce champignon.

P.150

.../...

/CULTURES LEGUMIERES/

Fraisier - Pourriture grise (Botrytis)

Les conditions climatiques et végétatives actuelles sont favorables à l'établissement des foyers. Il est donc recommandé d'appliquer sans attendre un nouveau traitement qui sera renouvelé 6 à 7 jours plus tard si le temps demeure pluvieux et doux.

/PROTECTION DES ABEILLES/

Nous rappelons à nouveau les recommandations contenues dans le bulletin n° 91 du 1er avril 1968.

BALMA, le 29 avril 1968

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX